

Projet de politique en matière de camping dans la zec de la Rivière-Blanche

AVANT-PROPOS

Depuis la création de la zec de la Rivière-Blanche (ZRB), la politique en matière de camping était des plus rudimentaires. Bien qu'à son origine, la zec comptait 3 terrains de camping officiels, les équipements fournis étaient insuffisants ou désuets et un problème de dégradation des sites était nettement visible. Un rapport datant de 2004 par la MRC de Portneuf et un de 2009 par l'Association sportive Miguick (ASM) ont confirmé cette situation.

L'arrivée de nouveaux administrateurs sur le conseil d'administration a permis de réanimer certains dossiers donc celui du camping. Sous la responsabilité d'un membre du conseil, une réflexion sur le développement en matière de camping a été réalisée et adoptée en novembre 2009 ainsi qu'un plan de développement adopté en octobre 2010 sans oublier le plan d'interventions instauré dès 2009. Ont alors suivi le réaménagement des campings des lacs Batiscan, Blanc et La Salle ainsi que la régularisation d'un autre terrain, soit le camping Lietto, sans compter la fermeture de certains sites non autorisés.

Ces réalisations ont certes permis de relancer le dossier camping sur l'ensemble du territoire et surtout d'en consolider l'offre. Il n'en demeure pas moins que la politique de l'ASM en matière de camping n'a pas vraiment changé. Bien que les usagers aient maintenant la possibilité d'entreposer leurs équipements de camping au camp Lorenzo, le principe du camping journalier à court séjour demeure toujours la seule option possible. Le camping saisonnier a toujours été écarté par les administrations précédentes.

OBJECTIFS

Les statistiques des dernières années en matière de camping démontrent une certaine stabilité. Par contre, le vieillissement de la clientèle est à prendre en considération d'où l'importance de diversifier l'offre. La baisse constante de l'effort de pêche très probablement due à cette évolution de la clientèle, l'offre de camping peu intéressante pour attirer de nouveaux campeurs et les accès aux plans d'eau peuvent devenir de plus en plus problématique pour la raison d'être de la zec. Compte tenu de la demande et des revenus potentiels en cause, il appert donc souhaitable pour l'ASM de viser l'ajout d'emplacements de camping saisonnier plutôt que de nouveaux chalets privés.

La nouvelle politique ouvre donc sur **le camping saisonnier de type rustique ou annuel** tout en visant les aspects suivants :

1. Entreposage des équipements à l'intérieur même d'un terrain de camping ;
2. Valoriser le camping sauvage en incluant une activité récréative (Ex : le projet Dugal) ;
3. Réservation en ligne pour le camping journalier ;
4. Évaluer le prêt-à-camper (tente huttopia ou hékipia).

MOTIVATION

Plusieurs indicateurs motivent ce changement de politique soit le vieillissement de la clientèle, amplifié par un manque de relève, la demande répétée pour le camping saisonnier, la diminution de l'effort de pêche et l'impact sur les revenus de l'ASM.

Un document de travail accompagnera la nouvelle politique et un rapport avec une recommandation sera transmis pour chacun des projets. Bien entendu, ces projets devront être analysés et obtenir l'approbation du CA avant de procéder.